

***DELEGATION DE Mme Véronique FAYET***

**D -20070580**

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012. 2ème programmation d'actions pour l'année 2007. Autorisation. Décision.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Bordeaux a été validé par le Conseil Municipal du 2 avril 2007.

Par délibération en date du 4 juin 2007 vous avez autorisé Monsieur le Maire à programmer une première série d'actions qui avaient reçu l'approbation des partenaires cofinanceurs de cette politique.

Aujourd'hui de nouveaux projets ont été retenus par la Ville pour un montant total de 93 700 €. Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

à attribuer aux organismes cités sur les tableaux joints les sommes indiquées en regard de chacun d'entre eux,  
à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes,  
à signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements (modèle joint)

Rubrique 824  
Compte 6574  
Enveloppe 015474

<b>QUARTIER BACALAN</b>		
<b>Axe 2 : Favoriser l'intégration, la cohésion et le développement social</b>		
Fête le mur « tennis »	Association Bacalan Claveau	2 000 €
Atelier Echecs	Collège Blanqui	540 €
Réalisation d'un atelier photographie à l'école élémentaire labarde	Amicale Laique Bacalan	800 €
Journaux de quartier	Régie de Quartier	4 000 €
<b>Axe 3 : Faciliter l'insertion sociale et professionnelle</b>		
Dispositif local d'accompagnement	IFAID Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement	1 000 €
<b>QUARTIER BASTIDE BENAUGE</b>		
<b>Axe 1 : Coordonner les offres de services, les rendre lisibles et accessibles à l'échelle du territoire</b>		
Ateliers Cirque ZEP	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Queyries)	6 000 €
Ecole multisports	Girondins de Bordeaux Hand Ball	3 600 €

<b>Axe 3 : Poursuivre l'atténuation du sentiment d'insécurité en confortant et développant des actions de prévention</b>		
Médiation par les pairs	Alternative Médiation	1 120 €
<b>QUARTIER CHARTRONS</b>		
<b>Axe 1 : Favoriser le développement social et culturel du quartier</b>		
Bon plan ados adultes	Collectif de ressources bordonor	3 900 €
Semaine grenadine	Boîte à jouer	3 000 €
Atelier Handi danse	Amicale Laïque Dupaty	2 000 €
<b>Axe 2 : Développement urbain et amélioration du cadre de vie</b>		
1001 poubelles	Centre Social et familial Bordeaux nord	2 500 €
<b>QUARTIER GRAND PARC</b>		
<b>Axe 1 : Développement Urbain</b>		
Refaire de la ville dans les quartiers par la rénovation urbaine	Centre National de la Recherche Scientifique CNRS	2 000 €
<b>Axe 2 : Développement Social</b>		
Les vieux des tours	Le dessous des balançoires	5 000 €
Théâtre /environnement « tout le monde sent l'fuel	Théâtre de l'escale	740 €
Le lien et le livre	GP Intencité Centre Social du	1 000 €

	Grand Parc	
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	600 €
Grand Parc en fête	Migrations Culturelles Aquitaine Afrique MC2A	2 500 €
<b>QUARTIER DU LAC - AUBIERS</b>		
<b>Axe 2 Renforcer la qualité de vie quotidienne et favoriser le lien social</b>		
Ecole des Femmes	Mana	9 600 €
Journée santé	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (le Lac)	300 €
Projet Radio	IFAID Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement	1 400 €
<b>Axe 3 : Renforcer les actions en matière d'insertion sociale et professionnelle</b>		
La diversité au travail	Cap citoyenneté	1 500 €
Formation voile	Centre de voile de Bordeaux Lac	5 000 €

<b>QUARTIER SAINT-JEAN / BELCIER / CARLE VERNET</b>		
<b>Axe 2 : Renforcement des services et des actions de proximité</b>		
Accompagnement scolaire	Astrolabe	3 500 €
<b>Axe 4 : Poursuivre l'accompagnement de la restructuration urbaine du quartier et l'amélioration du cadre de vie</b>		
Journal de quartier – accompagnement au développement	Ça gazette dans le coin	1 500 €
Rénovation du mur Carle Vernet	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (CA Bordeaux sud)	1 200 €
Deux quartiers en un – diffusion – communication	Périphéries production	1 000 €
<b>QUARTIER SAINT-MICHEL</b>		
<b>Axe 2 : Favoriser l'intégration et la cohésion sociale</b>		
Réseau des associations du quartier Saint-Michel	PLUME D'ANGE – CRIPCEA Centre de Ressources et d'Information des Projets Cinématographiques et d'Ecriture	1 600 €
Déambularium 2	Pignon sur Grue	2 800 €
Médiation sociale et culturelle	Promo femmes	15 000 €

<b>MULTISITES</b>		
Soutien au lancement du projet	L'épicerie solidaire	7 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>93700€</b>

**SUBVENTION COMMUNALE**  
**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX**  
**ET .....**

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du ..... 2007 et reçue à la Préfecture de la Gironde le . . . . .

Et

L'association , représentée par M , Président, autorisé par les statuts de l'association.

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville, ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association , domiciliée , dont les statuts ont été approuvés le , et modifiés le dont la déclaration de création a été reçue en préfecture de Bordeaux le , exerce une activité qui a pour but :

IL A ETE CONVENU

**ARTICLE 1 : Activités et projets de l'Association**

L'association s'assigne au cours de l'année 2007 la poursuite de l'action suivante: «  
».

**Objectifs :**

- 
- 

**Public visé :**

**Résultats attendus :**

- 
- 

**ARTICLE 2 : Mise à disposition de moyens**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de € pour l'année civile 2007.

### **ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide**

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

- la subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits ci-dessus.

### **ARTICLE 4 : Mode de règlement**

La subvention prévue à l'article 2 sera versée par la ville de Bordeaux à la signature de la convention.

Elle sera créditée au compte de l'association n°  
Etablissement .

### **ARTICLE 5 : Conditions générales**

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :

« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse,...).

### **ARTICLE 6 : Condition de renouvellement**

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

### **ARTICLE 7 : Condition de résiliation**

En cas de non respect par l'Association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant la mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

**ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'association**

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,
- un bilan intermédiaire et un bilan définitif de son action

**ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association

**ARTICLE 10 : Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville  
par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le        2007

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
LE MAIRE	LE PRESIDENT

**ADOpte A L'UNANIMITE**

D -20070581

**Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.  
Programme d'actions de prévention de la délinquance 2ème  
semestre 2007. Autorisation. Signature.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Notre Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance se décline opérationnellement tout au long de l'année par des actions sur des secteurs ou des thématiques jugées prioritaires par ses membres.

A ce titre je vous propose de valider la mise en œuvre des projets suivants :

**Prévention des addictions**

▪ Prévention Toxicomanie et alcool au Lycée Gustave Eiffel.

A la suite de contacts avec l'équipe éducative de cet établissement, il a été constaté une banalisation des consommations d'alcool et de cannabis de la part des lycéens. Cette consommation se déroulant parfois même en journée sur l'espace public, il a semblé important aux partenaires concernés d'envisager une action de prévention de ces abus d'usage. C'est pourquoi l'association CEID a été contactée afin de mettre en place ce projet en étroite collaboration avec l'équipe enseignante et les correspondants de quartier. La subvention prendra en compte leur temps d'intervention.

▪ Prévention alcool quai de Paludate et place de la Victoire

Un projet global de prévention est en cours de réalisation sur ces sites sensibles. La première étape va consister à installer des bornes éthylotest avec l'accord et la participation active des deux associations de patrons de bars et de discothèques. Un accompagnement est prévu par l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie. L'Etat accompagne ce projet pour le financement de ces bornes au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Ce sont les deux associations de commerçants qui recevront les subventions afin de faire l'acquisition de ces bornes.

▪ Séjour de rupture à visée thérapeutique

L'an passé un groupe de personnes toxicomanes sous substitution et ayant d'importants problèmes de santé a bénéficié d'un séjour en Casamance afin d'aider les habitants d'un village à réaliser un four à pain. Les bénéficiaires en terme d'insertion sociale et de reconstruction des personnes ont été tout à fait remarquables. C'est pourquoi le CEID propose cette année de renouveler l'expérience mais en plaçant cette fois les personnes de l'an passé comme tuteurs des nouveaux. Le travail à réaliser sera du maraîchage et la construction d'un autre four à pain dans le village voisin. La participation de la ville permettra d'augmenter le nombre de participants.

**Aide aux victimes**

▪ Permanence de Vict'aid au commissariat des Aubiers

Les habitants du secteur Nord de Bordeaux sont peu présents dans les statistiques d'accueil des victimes. La démarche semble plus difficile pour eux du fait d'une certaine forme de banalisation de leur victimisation, d'un seuil de tolérance plus important que dans des quartiers moins « sensibles ». Le CLSPD se doit de tenter de rééquilibrer cet état de fait notamment concernant les femmes victimes de violence. C'est pourquoi il a été proposé à Vict'aid d'effectuer une permanence hebdomadaire au sein du poste de Police

des Aubiers. Une juriste est donc présente les jeudis matin, les victimes lui sont orientées par les policiers et les acteurs sociaux du quartier. La ville est sollicitée pour une aide au financement de ce temps de présence délocalisé.

- Prévention des vols par ruse

Forts du succès de l'action de prévention par le théâtre, menée en début de cette année auprès des personnes âgées, il a été jugé opportun de la prolonger par la création d'un DVD. D'autres situations de vols par ruse au détriment des seniors y seront présentées ainsi que les remèdes proposés par un commandant de la Police. L'objectif est que les animatrices des clubs seniors puissent utiliser ce support afin de maintenir l'attention de nos aînés une fois l'action de théâtre terminée. L'association OXO va se charger de ce tournage avec des comédiens seniors bénévoles mis en scène par la compagnie l'Arbre à Bulles. La subvention municipale soutiendra le temps de création et d'encadrement.

### **Prévention de la violence**

- Jeu de Loi au collège Aliénor d'Aquitaine

Suite à une action de théâtre sur la prévention de la violence, la compagnie « Fenêtre sur clown » a recueilli les propositions des élèves pour aller plus loin dans la démarche. Il a été retenu la création d'un « jeu de Loi » de grande dimension qu'un groupe d'élèves sera chargé de créer et d'animer auprès de leurs camarades. L'équipe enseignante est partie prenante du projet ainsi que l'infirmière scolaire. La subvention de la Ville permettra l'encadrement du projet par la compagnie « Fenêtre sur clown »

- Médiation par les pairs au collège Aliénor d'Aquitaine

Dans le prolongement de ce qui précède, l'équipe éducative a également décidé de mettre en place une forme plus responsabilisante de résolution des conflits par une action de médiation qui sera prise en charge par les élèves eux même. Le niveau concerné sera les 6èmes et les 5èmes qui sont dans un bâtiment indépendant des 4èmes et des 3èmes. Tous les élèves seront sensibilisés à la médiation et à la question des alternatives au conflit, une équipe de médiateurs bénévoles sera retenue et formée. Ils bénéficieront d'une supervision régulière. L'ensemble du projet sera porté par l'association Alternative Médiation.

### **Accès au droit et citoyenneté**

- Permis citoyen au collège Clisthène du Grand Parc

Il s'agit de créer avec des élèves un support interactif sur le modèle d'un diaporama du type code de la route mais autour de situations d'infractions, d'incivilités ou sur les droits de l'enfant. Le groupe concerné par la création sera aussi celui qui fera passer le permis-citoyen à d'autres camarades. Le temps de correction commune est propice au débat et à l'appropriation des acquis par les élèves correcteurs et les participants. La ville est sollicitée pour aider financièrement ce projet au titre de l'encadrement par l'association ALIFS.

- Permis citoyen au collège Jacques ELLUL

Il s'agit de la même action que précédemment mais dans un des deux collèges en ZEP de la Bastide avec lequel le CLSPD inscrit un partenariat dans la durée sur les questions de prévention des violences et des incivilités. La subvention sollicitée par l'ALIFS correspondra au temps d'intervention sur l'aide à la création de l'outil et de l'encadrement de la restitution par les élèves.

- Prévention du recel au collège Blanqui

Faire des « bonnes affaires » n'est pas toujours légal. C'est ce que les élèves du collège Blanqui de Bacalan vont tenter de comprendre et de faire passer à leurs camarades. Pour cela un groupe d'élèves volontaires va réaliser une bande dessinée sur le sujet. A cet effet, ils rencontreront divers professionnels du droit et de la Police. L'association Infodroits qui a

*Séance du lundi 26 novembre 2007*

déjà travaillé sur ce thème dans un collège du secteur St Jean sera à nouveau sollicitée afin d'encadrer les collégiens, en lien avec l'équipe éducative.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de :
  - 3 000 € à l'association CEID pour la prévention à G.Eiffel et le séjour de rupture
  - 3 000 € à l'association des commerçants de Paludate/Belcier
  - 2 000 € à l'association des commerçants et riverains de la Victoire
  - 640 € à l'association Vict'aid St François Xavier Don Bedos
  - 1 400 € à l'association OXO
  - 600 € à l'association Fenêtre sur clown
  - 5 000 € à l'association Alternative Médiation
  - 1160 € à l'association ALIFS pour le permis citoyen pour les collèges Ellul et Clithène
  - 570€ à l'association Infodroits
- A signer les conventions de partenariat correspondantes

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2007, fonction 522 compte 657.4.

**SUBVENTION**

**CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du ..... et reçue à la Préfecture de la Gironde le .....2007.

Et

L 'Association ..... déclarée à la Préfecture de la Gironde le ....., représentée par ..... Président habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

**- EXPOSE -**

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

**- CONSIDERANT -**

Que l'association ....., dont les statuts ont été déclarés en Préfecture .....le..., puis modifiés le ....., exerce une activité qui a pour but :

- .....
- .....

, qui entre dans le champ des compétences pour lesquelles la Ville de Bordeaux est en droit d'intervenir.

Il a été convenu ce qui suit

**ARTICLE 1 - Activités et projets de l'association -**

L'association s'assigne au cours de la période du ..... 2007 au ..... 2007 à la poursuite de l'action .....

**ARTICLE 2 - Mise à disposition des moyens -**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

⇒ Une subvention de ..... € pour l'année 2007.

**ARTICLE 3 - Conditions d'utilisation de l'aide –**

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ La subvention sera utilisée pour l'action citée article 1.

**ARTICLE 4 - Mode de règlement –**

La subvention de la Ville de Bordeaux s'élève à ..... €.

Elle sera versée et créditée au compte de l'association n°.....établissement ....., après signature de la convention;

**ARTICLE 5 - Conditions Générales –**

L'association s'engage :

1. A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
2. A déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux ;
3. A déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration ;
4. A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
5. A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
6. A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ;

**ARTICLE 6 - Conditions de Renouvellement–**

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

**ARTICLE 7 - Conditions de Résiliation–**

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

**ARTICLE 8 - Contrôle de la Ville sur l'association-**

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ↻ une copie certifiée de son budget,
- ↻ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),
- ↻ tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

**ARTICLE 9 - Droits de timbre et d'enregistrement -**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

**ARTICLE 10 - Election de domicile -**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- ↻ Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- ↻ Par l'association .....
- .....

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'association
LE MAIRE	LE PRESIDENT

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

D -20070582

**Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.  
Opération Ville Vie Vacances 3ème session. Autorisation.  
Signature**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et le Conseil Départemental de Prévention permettent par le biais du dispositif Ville Vie Vacances de mener des actions de prévention pendant les vacances scolaires ainsi que sur les temps périscolaires. Ce dispositif prend en compte la réalité des jeunes en difficulté et soutient une pédagogie axée vers la prise en charge en continu des publics ciblés, répondant ainsi aux attentes du terrain.

Les critères de soutien de ces dossiers sont les suivants :

- l'âge (11 à 21 ans) ;
- la mixité des publics ;
- les projets émanant ou étant proposés aux jeunes qui restent souvent en marge des structures sociales et d'animation (un effort particulier étant demandé en direction des jeunes filles);
- l'implication réelle des jeunes dans la mise en œuvre des actions et notamment les chantiers/loisirs.

Je vous propose de décider de l'attribution aux organismes des sommes indiquées en regard de chacun d'eux.

Je vous demande donc, si vous en êtes d'accord, d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes pour un montant total de 8 000 €, ainsi qu'à signer les conventions de partenariat et tout autre document s'y rattachant.

*Rubrique 522 (actions en faveur de l'adolescence)*

*Compte 6574 du budget primitif, ligne lutte contre la délinquance, de l'exercice 2007*

Séance du lundi 26 novembre 2007

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES				
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
<b>Centre Social Bordeaux Nord</b> 58, rue Joséphine 33 300 Bordeaux	tous en selle et hip hop tous en scène	600,00 €	756,00 €	1 263,00 €			120,00 €
		300,00 €		724,00 €			80,00 €
<b>GP INTENCITE, Centre Social et Culturel Grand Parc</b> Place de l'Europe BP 44 33 000 Bordeaux	Le cheval murmure à...	400,00 €	1 080,00 €	1 000,00 €	220,00 €		350,00 €
<b>Astrolabe</b> 73 rue Lafaurie Monbadon 33000 Bordeaux	projet multimédia sorties culturelles	300,00 €		700,00 €			170,00 €
		300,00 €		600,00 €			440,00 €
<b>Association des centres d'animation de Quartier</b> 10, rue Vilaris - 33800 Bordeaux	<b>TOTAL</b>	<b>6 100 €</b>					
<b>Centre d'animation Bacalan</b>	raid urbain	200,00 €		700,00 €	100,80 €		352,05 €
	sorties journées Noël	100,00 €		500,00 €	84,00 €		229,50 €
	sorties journées	200,00 €		450,00 €	82,00 €		306,50 €
<b>Centre d'animation Argonne</b>	séjour skate board	400,00 €	80,00 €	400,00 €	196,00 €		1 931,00 €
	accueils et sorties soirées	200,00 €	80,00 €	400,00 €	196,80 €		1 107,80 €
	chantier éducatif fresque	200,00 €		400,00 €	160,00 €		697,92 €
<b>Centre d'animation Bastide Benaige</b>	attestation premiers secours	200,00 €		200,00 €	42,00 €		236,50 €
	sorties journées	300,00 €	250,00 €	500,00 €	150,00 €		617,15 €

SUBVENTIONS DEMANDEES							
Structures	Projets	Bordeaux VVV	Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
Centre d'animation Bordeaux Sud Centre d'animation Saint Pierre	sorties à la journée	200,00 €		300,00 €	79,54 €		735,05 €
	sorties à la journée	200,00 €		400,00 €	227,55 €		221,57 €
	stage de boxe chantier	200,00 € 500,00 €		400,00 € 1 000,00 €			359,12 € 170,96 €
Mur d'escalade	les chantiers du mur	100,00 €		300,00 €			337,10 €
Centre d'animation Le Lac	stages artistiques	200,00 €	80,00 €	500,00 €	82,32 €		1 200,00 €
	accueils et sorties journées	200,00 €	100,00 €	480,00 €	61,74 €		840,00 €

SUBVENTIONS DEMANDEES							
Structures	Projets	Bordeaux VVV	Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
Centre d'animation Saint Michel	accueils et sorties journées	200,00 €	100,00 €	500,00 €	295,20 €		1 180,00 €
	passerelle	100,00 €		500,00 €	241,08 €		415,00 €
	accueils Noël	200,00 €	100,00 €	500,00 €	196,80 €		1 100,00 €
	passerelle Noël	100,00 €		500,00 €	164,00 €		1 043,37 €
	regards nouveaux	200,00 €		500,00 €	60,27 €		235,00 €
	chantier éducatif	100,00 €		500,00 €	114,80 €		599,55 €
	danses diverses	300,00 €		700,00 €	123,00 €		100,00 €
Centre d'animation du Grand Parc	sorties journées	200,00 €		355,00 €			1 485,00 €
Centre d'animation Monsejour	accueils et sorties journées	100,00 €	64,00 €	350,00 €	68,88 €	113,54 €	935,32 €
	accueils Noël	100,00 €	80,00 €	400,00 €	86,10 €	113,54 €	637,91 €
centre d'animation Bastide Queyries	chantiers éducatifs	300,00 €		500,00 €	33,60 €		308,40 €
	sorties journées	200,00 €		600,00 €	150,00 €		2 226,51 €
	chantiers éducatifs Noël	200,00 €			16,80 €		162,40 €
	sorties journées Noël	100,00 €			117,00 €		2 180,00 €
	deux pas vers la musique musique Noël	200,00 € 100,00 €		300,00 €		20,16 €	

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET  
L'ASSOCIATION «                    »**

***Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance  
OPERATIONS VILLE VIE VACANCES***

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du                    et reçue à la Préfecture de la Gironde le                    .

Et

L'association                    , représentée par M                    , Président, autorisé par les statuts de l'Association

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la ville ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association                    , domiciliée                    , dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le                    exerce une activité qui a pour but de

IL A ETE CONVENU

**ARTICLE 1 : Activités et projets de l'Association**

L'association s'assigne au cours de la période des vacances scolaires ainsi que sur les temps périscolaires                    la mise en œuvre et la poursuite de l'action suivante :

- 
- 

**ARTICLE 2 : MISE A DISPOSITION DE MOYENS**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de                    €

**ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide**

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

La subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits ci-dessus., soit :

**ARTICLE 4 : Mode de règlement**

La subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des objectifs retenus s'élève à € , elle sera créditée au compte de l'Association n° Etablissement , après signature de la présente convention.

**ARTICLE 5 : Conditions générales**

L'Association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

**ARTICLE 6 : Conditions de renouvellement**

La présente est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

**ARTICLE 7 : Conditions de résiliation**

En cas de non respect par l'Association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

**ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'Association**

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,

- présentation d'une situation financière intermédiaires,
- ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- mode d'utilisation par l'Association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

**ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association

**ARTICLE 10 : Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- Par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
LE MAIRE	LE PRESIDENT

**MME FAYET.** -

Si vous en êtes d'accord je vais présenter les trois délibérations de manière conjointe puisque les sujets sont liés.

La première concerne le contrat urbain de cohésion sociale dont nous avons voté la première programmation en juin 2007. Il s'agit d'un complément de programmation qui est présenté par quartier et par acte thématique pour que vous puissiez vous y retrouver.

Je vais juste mettre en valeur trois actions, parce que les libellés sont un peu courts, donc ça ne dit pas la richesse de ces actions.

Une action très intéressante au Grand Parc : « Le lien et le livre ». Il s'agit de portage de livres à domicile pour les personnes âgées du Grand Parc. C'est un partenariat entre le centre social et la bibliothèque du Grand Parc. Je trouve cette action très intéressante.

Une deuxième action aussi intéressante aux Aubiers : « La journée santé ». Il s'agit, en partenariat avec le Conseil local de santé, d'une journée de dépistage du cancer du sein auprès des femmes des Aubiers, de Bacalan et du Grand Parc. Une journée très intéressante, avec des femmes qui étaient tout à fait loin de ces préoccupations et qui ont été très attentives au travail que proposaient les associations de prévention.

Et une action intéressante également dans le quartier du Lac, mais qui concerne plus largement les habitants de différents quartiers de Bordeaux, autour du centre de voile de Bordeaux-Lac, une action de formation à tous les métiers liés à la voile. Là aussi en partenariat avec la Mission Locale et le PLIE.

Voilà pour cette délibération.

Pour la deuxième, si vous le permettez, je vais m'arrêter un peu sur les différentes actions présentées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, parce que derrière chacune de ces actions qui est résumée en quelques lignes, il y a des points que j'aimerais souligner.

Tout d'abord un partenariat très fort et de confiance entre les différents acteurs de la sécurité et de la prévention, aux premiers rangs desquels :

La police, le parquet. Je dois signaler que le procureur de la république participe à tous nos bureaux du CLSPD. C'est donc particulièrement intéressant. Le nouveau procureur est venu la semaine dernière.

Un grand nombre d'associations, comme le CEID, ALIFS, qui est une association d'information sur les droits, l'Association Nationale de Prévention de l'Alcoolisme, Info droits, etc.

Et d'autres partenaires publiques comme l'Education Nationale.

Donc un partenariat très fort qui dure depuis de années et qui permet de construire des choses intéressantes.

Deuxièmement, la caractéristique de toutes ces actions c'est le travail de continuité, le travail de fond qui se fait, parce que vous savez que pour la prévention, elle ne porte ses fruits que dans la durée.

Mais après cette continuité il y a aussi derrière beaucoup d'imagination des différents acteurs, beaucoup de créativité pour faire de cette réflexion sur les droits et devoirs, notamment avec les jeunes, non pas un corvée, mais une partie de plaisir. Et vous verrez qu'on utilise beaucoup le théâtre, le cinéma, la BD, le jeu, etc.

Donc à chaque fois ce n'est pas une action qui est plaquée, mais qui est pensée avec le collège, ou avec le quartier, et que les jeunes peuvent s'approprier.

On va les balayer rapidement :

Trois actions concernant la prévention des addictions, qui vont en fait de la prévention pure et simple, comme au Lycée Gustave Eiffel où les enseignants ont attiré notre attention sur le fait que des jeunes élèves, notamment du CFA, étaient très alcoolisés, y compris en journée. Ce sont les enseignants qui sont venus nous alerter.

Donc on a monté une formation avec le CEID. D'abord une formation des enseignants pour qu'ils soient alertés sur ces pratiques de consommation d'alcool chez les enfants et qu'ils puissent après organiser une semaine de prévention et d'information pour les élèves. Ceci a été fait en lien avec les correspondants de quartier.

Deuxième action sur le quartier Paludate / Victoire, je vous en avais dit un petit mot lorsque nous avons voté la mise en place de caméras de vidéo-surveillance en vous expliquant qu'il y avait des caméras, mais qu'il y avait aussi un énorme travail de prévention qui se fait avec la police, avec tous les patrons de bars. Il s'agit ici de leur permettre d'acheter des bornes éthylotests qui vont permettre de manière un peu ludique de tester les jeunes à l'entrée et à la sortie des boîtes de nuit, et avec l'aide de l'Association Nationale de Prévention de l'Alcoolisme, de faire un travail de médiation et d'information auprès des jeunes.

Là encore c'est écrit en quelques lignes, mais il y a un gros travail qui se fait avec la Sécurité Routière, avec des opérations « capitaine de soirée » pour que dans chaque groupe de jeunes il y en ait un qui ne consomme pas d'alcool et qu'il puisse ramener les autres à bon port.

Un travail avec Véolia, en lien avec Jean-Louis DAVID, pour changer les horaires des bus, de manière à ce que les horaires de bus correspondent aux horaires de fermeture des bars, pour passer de la Victoire à Paludate, et de Paludate revenir au campus.

Et une action très forte de la police qui a permis la fermeture de toutes ces fausses associations à Paludate, qui sont de vraies boîtes de nuit, qui trichent sur l'horaire 2, 4, 6. La police a fait un gros travail aussi.

Donc là on est dans un projet global qui va s'étendre sur plusieurs mois, voire sur plusieurs années si besoin est. Nous ferons une première évaluation en juin 2008.

Enfin, sur ces actions de prévention des addictions, il s'agit là de toxicomanes qui sont soignés, qui sont dans des parcours de soins déjà assez avancés, avec qui ont expérimenté pour la deuxième année consécutive un séjour de rupture en Afrique, et donc de co-développement, avec des cofinancements multiples.

On voit à quel point cette action de co-développement permet à ces personnes anciens toxicomanes de se revaloriser et de retrouver un sens à leur vie.

Deuxième chapitre, l'aide aux victimes, qui concerne d'abord le quartier des Aubiers, puisqu'on s'est aperçu que dans ce quartier il y avait beaucoup moins de plaintes que dans d'autres quartiers, alors qu'il n'est pas plus sûr, vous vous doutez. On sait que c'est une forme de banalisation de la victimation dans ce quartier.

Donc maintenant, grâce à l'association Vict'Aide, il y a une permanence tous les jeudis matins au bureau de police des Aubiers faite par une juriste qui peut venir accueillir les victimes, les conseiller, les aider à faire face au délit ou au désagrément dont ils ont été l'objet.

Toujours dans l'aide aux victimes et dans le cadre d'une prévention, nous avons fait l'année dernière une action très réussie avec une compagnie de théâtre pour prévenir le vol par ruse auprès des personnes âgées qui sont très très souvent victimes de ruses de toutes sortes.

Cette action théâtre a bien marché. Maintenant on va en faire un DVD de manière à ce que ça puisse être utilisé en continu dans nos pôles seniors, ou dans d'autres associations, ou lieux fréquentés par les personnes âgées.

Prévention de la violence. Là il s'agit d'un travail qui se fait avec les plus jeunes. Au collège Aliénor d'Aquitaine, 2 actions : un « Jeu de Loi » concernant le règlement intérieur du collège.

En 2006 / 2007 il y avait eu une action de théâtre, et là, la suite de ce travail qui avait porté ses fruits, qui avait été extrêmement intéressant c'est un « Jeu de Loi » écrit et mis en scène par un groupe d'élèves qui vont le faire d'une manière interactive avec leurs camarades.

C'est un projet qui est porté par l'infirmière scolaire et l'équipe éducative.

Et dans le même collège, une action de médiation par les pairs, donc entre collégiens. Vous savez que c'est quelque chose qu'on a déjà fait de manière très approfondie dans toutes les écoles de la Bastide, là qui complète l'action sur le « Jeu de Loi ». On sait que c'est une action qui porte aussi des fruits très intéressants.

Accès au droit et citoyenneté, je passe un peu plus vite, avec le collège Clisthène et avec le collège Jacques Ellul. L'idée d'un permis citoyen qui là encore est fait par les élèves sous forme d'un diaporama que les élèves présentent à leurs collègues avec le soutien de juristes de l'association ALIFS.

Enfin, la prévention du recel. C'est au collège Blanqui. On avait déjà fait une opération dans un collège à Bordeaux-Sud. Là c'est le collège Blanqui. Là aussi c'est à la demande de l'équipe

éducative qui ne savait pas comment expliquer aux enfants que les bonnes affaires n'étaient pas toujours des affaires légales.

Les jeunes vont faire une bande dessinée qui sera éditée par un éditeur de Bacalan, et qui sera diffusée ensuite avec le soutien du Conseil Général à tous les collèges du département pour pouvoir travailler sur cette question du recel qui est un véritable fléau chez les jeunes et les moins jeunes.

Voilà tout ce panel d'actions. Vous voyez que ce sont des actions qui ne mobilisent pas des finances colossales parce que tout est cofinancé par différents partenaires, que ce soit le Conseil Général, ou l'Etat, mais il y a derrière tout cela un travail de fond que je voulais souligner.

Enfin la troisième délibération, ce sont les actions Ville, Vie, Vacances que vous connaissez, qui sont plus classiques, sur lesquelles je peux répondre aux questions s'il y en a.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** -

Je remercie Mme FAYET d'avoir pris la peine et le temps de présenter ceci en détail, parce que c'est un travail d'une très très grande qualité et qui se déroule dans l'indifférence médiatique la plus complète. Personne n'en parle. Peut-être tant mieux d'ailleurs, ce qui permet d'assurer la qualité du travail.

Mais je pense que ça vaut quand même la peine de le mettre un peu, au moins pendant cette séance du Conseil, en lumière, parce que notre équipe du CLSPD fait vraiment un boulot tout à fait admirable qui explique – je touche du bois – que nous ayons peut-être un peu moins de tension ici qu'ailleurs.

M. CANOVAS.

**M. CANOVAS.** -

Sur la 580, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, deux petites remarques.

J'encourage chaleureusement le vote de cette subvention de 4000 euros au journal de quartier de Bacalan qui fait de l'information utile, du lien social et pas de politique. Donc c'est très bien.

Quant à notre aide aux diverses associations des Chartrons Nord, elle me paraît amplement méritée. Le climat social est bon dans ce quartier en pleine mutation positive.

Sur la 581, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, bravo à Véronique FAYET pour la qualité de son pilotage du CLSPD.

Je retiens bien sûr l'action prévu sur mon quartier. Je suis très fier de mes collégiens bacalanais et de leurs enseignants qui s'engagent dans une réflexion sur ce problème important du recel, qui va ensuite profiter aux autres collèges du département.

Permettez-moi cependant une digression sur la notion de prévention de la délinquance.

Elle est certes menée de la façon la plus intelligente possible, combinant les énergies de tous les partenaires pour trouver un juste équilibre entre prévention / répression, en donnant la primauté aux actions de prévention. C'est sans doute pour cela que Bordeaux est très bien classée dans l'échelle des grandes villes les plus sûres. Ceci vaut aussi pour Bacalan où la délinquance a baissé.

Cependant, le quotidien des habitants est pollué par des faits qui dépassent de beaucoup les simples troubles de voisinage. Pourtant la police est très présente, très réactive. La ville fait ce

qui est de son ressort avec ses moyens propres et ses talents. Henri PONS, Véronique FAYET, Michel DUCHENE étaient avec moi vendredi soir auprès des riverains plutôt désespérés près du Pont-d'Aquitaine.

Ce qui est clair c'est que les troubles viennent de quelques familles bien identifiées, réparties soit dans l'habitat collectif, soit dans l'habitat pavillonnaire désormais.

Sans aller jusqu'à la mise sous tutelle de ces familles, je pense qu'une prise en charge plus individualisée est nécessaire. C'est par définition une compétence du Conseil Général. Cette compétence, je constate qu'il l'exerce peu : peu de suivi social rapproché de ces familles à problèmes, faible rendement de l'encadrement des jeunes dans les rues...

La majorité de moins en moins silencieuse est excédée. Elle nous le dira au Conseil de quartier.

Donc il faut prendre en compte cette souffrance, et je pense qu'il faut mettre au pied du mur l'autre collectivité compétente.

**M. LE MAIRE.** -

M. MOGA.

**M. MOGA.** -

Monsieur le Maire, je soulignerai particulièrement l'action de la prévention alcool quai de Paludate et place de la Victoire, qui va consister en l'installation de bornes éthylo-tests avec la participation active des patrons des bars et des discothèques.

J'ai assisté à cette réunion de concertation et j'ai pu constater l'intérêt et l'attention des professionnels à ce sujet sensible de la consommation d'alcool des jeunes à l'extérieur comme à l'intérieur des établissements.

L'Etat également s'est montré très intéressé par cette action qu'il accompagne.

Cette initiative n'est qu'un début qui mérite d'être soutenu afin qu'elle perdure.

Je voulais profiter de la circonstance pour remercier Véronique et ses services pour tout ce travail de fond, ce travail de fourmis, qui est nécessaire pour rétablir un certain climat et un lien social important.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme FAYET, vous voulez ajouter quelque chose. Non ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Merci de cette belle unanimité.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**